

Octobre 2026

Objet : Le 26 octobre, exerçons notre droit de vote aux élections scolaires

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Le 26 octobre prochain, les électrices et électeurs de l'Ontario seront appelés à voter dans le cadre des élections municipales et scolaires. Cette occasion est importante pour notre démocratie locale, mais elle l'est tout particulièrement pour les communautés francophones de l'Ontario.

Les élections scolaires permettent d'élire les conseillères et conseillers scolaires qui représenteront les intérêts des élèves, des familles et de la communauté au sein de nos conseils scolaires publics de langue française. Ces élus de proximité participent à des décisions qui influencent directement l'éducation de nos enfants, le développement de nos écoles, la gestion des ressources publiques et l'avenir de nos communautés francophones.

Bien souvent, les élections scolaires reçoivent moins d'attention que d'autres scrutins. Pourtant, les décisions prises par les conseils scolaires ont des répercussions concrètes sur la qualité de l'éducation, la vitalité de la langue française et le développement de nos collectivités. Nos écoles sont bien plus que des lieux d'apprentissage : elles constituent des espaces essentiels à la transmission de notre langue, de notre culture et de notre identité francophone.

Saviez-vous que?

Même si vous n'avez pas d'enfants ou si vos enfants ne fréquentent pas actuellement l'école, vous avez droit de voter aux élections scolaires ?

En participant au vote, vous contribuez à :

- renforcer la démocratie scolaire locale;
- faire entendre la voix des francophones de l'Ontario;
- soutenir une gouvernance scolaire représentative et responsable;
- influencer les orientations qui façonneront l'avenir de nos écoles;
- démontrer l'importance de l'éducation publique de langue française au sein de notre province.

Chaque vote compte. Une forte participation électorale envoie un message clair : les citoyennes et citoyens accordent de l'importance à leurs écoles et souhaitent contribuer activement aux décisions qui touchent leur communauté, mais surtout des décisions qui touchent directement nos élèves, vos enfants.

Saviez-vous que?

Les conseillères et conseillers scolaires sont des représentants élus qui participent aux décisions stratégiques touchant notamment :

- les orientations et priorités du conseil scolaire;
- les politiques et règlements;
- la gestion responsable des fonds publics;
- l'amélioration de la réussite et du bien-être des élèves;
- le développement du réseau scolaire public de langue française.

Nous vous invitons donc à vous renseigner sur les candidates et candidats de votre secteur, à vérifier votre admissibilité au vote scolaire et à participer pleinement à cet exercice démocratique le 26 octobre prochain.

Saviez-vous que?

Par défaut en Ontario, toutes les propriétés sont rattachées au conseil scolaire public de langue anglaise de leur communauté.

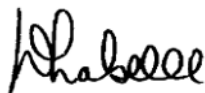
D'ici le moment du vote, que vous soyez propriétaire ou locataire, ne prenez donc pas de chance et vérifiez que votre propriété est rattachée au système scolaire de votre choix. Vous pouvez le faire en communiquant directement avec votre municipalité. Vous pouvez aussi accéder à votre dossier en visitant le site Web de la SEFM/MPAC et en faisant les changements requis. Nous vous encourageons à imprimer une preuve du changement en ligne pour pouvoir le présenter à votre bureau de scrutin.

[Désignation du soutien scolaire | SEFM](#)

Ensemble, contribuons à renforcer la démocratie scolaire francophone et à bâtir un avenir prometteur pour les générations actuelles et futures.

Parce que nos écoles comptent. Parce que notre voix compte. Parce que voter fait une différence.

Veuillez agréer, chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations distinguées.



Denis Labelle

Président

presidence@acepo.org



Isabelle Girard

Directrice générale

isabelle.girard@acepo.org